

Introduction

Le droit de la concurrence vise à favoriser le libre jeu du marché, à promouvoir et préserver une concurrence saine et effective comme facteur de croissance et d'innovation dans l'intérêt des clients. A cet égard, Rexel entend adopter des pratiques commerciales respectueuses de l'éthique et de la légalité en conformité avec le droit de la concurrence.

– PLUS PARTICULIÈREMENT, REXEL S'ENGAGE À

1. Prendre des décisions commerciales en toute indépendance vis-à-vis des autres acteurs du marché (fournisseurs, clients, distributeurs)
2. Ne pas conclure d'accords restreignant le jeu normal de la concurrence (exemple : accords qui ont pour effet d'évincer nos concurrents)
3. Ne pas abuser d'une position dominante sur un marché
4. Soumettre les projets d'acquisition et de cession aux autorités de concurrence.

Le Guide Droit de la Concurrence reprend ces principes.

Rexel souhaite que ce guide soit connu, compris et appliqué par l'ensemble de ces collaborateurs.

Si vous êtes confronté à une préoccupation ne la gardez pas pour vous. Parlez-en à votre hiérarchie, à la Direction Juridique Groupe ou à la Direction Juridique Zone, adressez-vous à compliance@rexel.com ou utilisez le formulaire d'alerte éthique disponible à l'adresse suivante : <https://www.rexel.com/fr/alerte-ethique/>